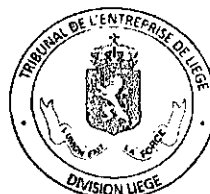


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



25092305



03 JUL. 2025

Greffe

N° d'entreprise : 0806 921 224

Nom

(en entier) : Régie Immobilière Autonome de Herstal

(en abrégé) : URBEO

Forme légale : régie communale autonome

Adresse complète du siège : Place Jean Jaures, 1 4040 Herstal

Objet de l'acte : NOMINATIONS

EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JANVIER 2025

1. Installation du nouveau Conseil d'administration

Conformément à l'article 27 des statuts de la Régie, tous les mandats dans les différents organes de la Régie ont pris fin lors de la première réunion du Conseil d'administration suivant l'installation du nouveau Conseil communal. Le nouveau Conseil communal a été installé le 2 décembre 2024. La première réunion du Conseil d'administration suivant l'installation du nouveau Conseil communal s'est tenue le 14 janvier 2025. En conséquence, les mandats de l'ensemble des administrateurs ont pris fin le 14 janvier 2025.

Conformément à l'article L1231-5, §2, 3ème alinéa du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, « Le Conseil communal désigne les membres du Conseil d'administration de la régie communale autonome ».

Par délibération du 23 décembre 2024, le Conseil communal a décidé d'arrêter, après application des différentes règles garantissant la représentation politique au sein du CA de la Régie, la désignation des 9 nouveaux administrateurs issus du Conseil communal :

- Monsieur Arnaud THONARD ;
- Monsieur Fabrice MEROLA ;
- Monsieur Semih BERBER ;
- Monsieur Gaetano GRECO ;
- Monsieur Lucien LAENERS ;
- Madame Bojana VISIC ;
- Madame Vanessa THERER ;
- Madame Amandine LINOTTE ;
- Madame Nadia MOSCUFO.

Par une seconde délibération du 23 décembre 2024, le Conseil communal a décidé de procéder, après application des différentes règles y relatives, à la désignation de 3 nouveaux administrateurs non membres du Conseil communal :

- Monsieur Rocco LA ROSA ;
- Monsieur Léon CAMPSTEIN ;
- Monsieur Frédéric SEVRIN en sa qualité de Directeur-gérant de la SRLH.

2. Désignation du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration (vote à bulletin secret)

En application des articles 7 et 17 des statuts tels que modifiés pour la dernière fois par la délibération du 4 novembre 2024 du Conseil communal, il est procédé par le Conseil d'Administration à la désignation en son

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

sein et à la majorité simple du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration et ce, s'agissant d'une question de personne, par l'utilisation de bulletins de vote.

[...]

En conséquence, Rocco LA ROSA, Administrateur, ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

[...]

En conséquence, Arnaud THONARD, Administrateur, ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné en tant que Vice-président du Conseil d'Administration.

LA ROSA Rocco,
Président du Conseil d'administration